

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 2018

Membres :

- en exercice	41
- présents	28
- représentés	11
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2018/02/21-01

OBJET : Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 février 2018, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Roland BRUNO	Jeanne-Marie CAGNOL
Jean-Pierre TUVERI	Jean PLENAT	Patrice AMADO
Alain BENEDETTO	Céline GARNIER	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Marc Etienne LANSADE	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Bernard JOBERT	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Jean-Jacques COURCHET	Anne KISS	Sylvie SIRI
Raymond CAZAUBON	François BERTOLOTTA	
Florence LANLIARD	Muriel LECCA-BERGER	

Membres représentés :

Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Sylvie SIRI
Eric MASSON donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Valérie MASSON-ROBIN donne procuration à René LE VIAVANT
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Florence LANLIARD
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE
Hélène BERNARDI donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Laëtitia PICOT
Jonathan LAURITO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Délibération n° 2018/02/21-01

OBJET : Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

Le rapporteur expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour rappel, la tenue de ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont le contenu et les modalités de publication et de transmission sont précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Les obligations relatives au DOB s'appliquent également aux budgets annexes. Ainsi, pour notre collectivité, il portera tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Maptam) ;

Vu les articles L.5211-36, L.2312-1 et L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2017-BCLI du 13 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT l'exposé du vice-président en charge des finances.

CONSIDÉRANT la communication préalable du rapport sur la situation de la Communauté de communes en matière de développement durable à l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT la communication préalable du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour 2018 à l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 29 janvier 2018 et celui du 5 février 2018.

CONSIDÉRANT les débats qui ont eu lieu en séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire sur le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2018 et **DE PRENDRE ACTE** des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20180221-20180000052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018
Publication : 22/02/2018

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.